



SITE INTERNET



CONSEIL LOCAL LYCEE DES FONTENELLES – LOUVIERS

Dossier Terminale Générale

Fourniture des Manuels Scolaires* et Services FCPE

La FCPE, Fédération des Conseils de Parents d'Élèves à l'échelon national défend depuis 1947 une école laïque, accessible à tous et **gratuite**. Elle a obtenu la gratuité des manuels au collège mais pas au lycée. C'est pourquoi le Conseil Local FCPE des parents d'élèves du lycée des Fontenelles vous propose la location des manuels scolaires avec obligation de restitution vous évitant ainsi l'achat de manuels.

Pour la rentrée 2025, les parents FCPE du Lycée Les Fontenelles vous propose

1 Participation des familles :

L'adhésion FCPE pour l'année scolaire par famille est de 13 € (avec « la revue des parents » éditée par la FCPE) et vous permet de bénéficier, en plus de la fourniture des manuels scolaires*, de toutes nos actions en faveur des élèves adhérents. Cette adhésion vous permet également de prendre part à la vie du lycée en siégeant aux conseils de classe, conseils d'administration et autres commissions mais également de participer aux réunions d'information et bilans FCPE.

2 La fourniture des manuels scolaires* (pour l'année scolaire)



Un chèque de caution de 100€ est demandé à l'inscription (il ne sera débité qu'en cas de non retour des manuels scolaires en juin 2026).

Le coût de ce service est de 30€**. Le règlement peut se faire grâce au dispositif Atouts Normandie (région Normandie / <https://atouts.normandie.fr/>) dont la FCPE est partenaire.

– Attention ! **c'est au Lycéen de faire les démarches** (on se reconnecte à son compte créé en seconde, on clique sur la tuile « Lycée » et on redemande la validation du lycée -si fin septembre vous n'avez toujours pas reçu votre validation par mail, renseignez-vous auprès d'Atouts Normandie et/ou du lycée – une fois validé, vous pouvez créer un coupon de pré-paiement- plus d'infos sur notre site et sur le site <https://atouts.normandie.fr/>).



3 La possibilité de profiter de fourniture de matériel scolaire à prix préférentiels (en magasin ou sur internet) chez notre partenaire la papeterie Jeanne à Louviers

4 Le conseil local FCPE du Lycée Les Fontenelles vous permet également

- D'être informé régulièrement des activités de notre association au sein des instances du lycée
- De vous fournir un justificatif fiscal sur demande.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Venir à nos permanences : avec la fiche d'inscription complétée ainsi que votre règlement aux dates suivantes :

Jeudi 5 juin – Vendredi 6 juin 2025
(en même temps que les ré-inscriptions au lycée)

* avec obligation de restitution (pour bénéficier du service l'année prochaine)/

**sous réserve des montants votés par la Région Normandie



Ces campagnes de distribution et de restitution des livres sont organisées aux mois de juin et juillet puis d'autres fin août et en septembre. Le Conseil Local FCPE des parents d'élèves du lycée des Fontenelles fonctionne grâce à des parents bénévoles et investis et nous avons toujours besoin de volontaires pour un fonctionnement de qualité au service de tous les élèves. L'entraide est au cœur du principe de solidarité.

RÈGLEMENT DU SERVICE « FOURNITURE DE S MANUELS SCOLAIRES* »

- TOUS** les manuels scolaires **DOIVENT** être **COUVERTS** et **MANIPULES AVEC SOIN** tout au long de l'année.
- Nous mentionnons l'état des manuels scolaires remis **dans le reçu contresigné par vous ou votre enfant lors de la remise des manuels (nombre et état)**. Le nom de l'élève doit être inscrit obligatoirement dans le cadre prévu à cet effet.
- Les **pénalités** suivantes peuvent être appliquées (*elles seront déduites de votre chèque de caution ou payables directement auprès du conseil local FCPE*) :
 - ◆ **30€** par manuel scolaire **non rendu et/ou** manuel scolaire rendu **sans Cédérom**,
 - ◆ **15€** par manuel scolaire **détérioré**
- Les manuels scolaires et les Cdroms mis à disposition devront être rendus selon le calendrier prévu (la date des permanences vous sera transmise en fin d'année scolaire).
- Les manuels scolaires **ne sont pas à remettre** aux surveillants, CPE ou autre personnel de l'établissement.
- Les **redoublants** doivent aussi rendre tous les manuels scolaires mis à disposition.
- En cas de non restitution des manuels scolaires, le chèque de caution sera encaissé **après la fin de toutes les permanences prévues**.

De plus, en cas d'absence de restitution de tout ou partie des manuels fournis au titre d'une année scolaire, **aucun manuel ne pourra être fourni au lycéen concerné l'année scolaire suivante**.



CONSEIL LOCAL LYCEE DES FONTENELLES – LOUVIERS

RECU DE COMMANDE DE LIVRES ANNEE 2025-2026

Reçu d'inscription et de paiement

Nom et prénom de l'élève			Remarques
	Chèque	Liquide	
Adhésion FCPE 13€			
Caution Manuels 100€			
Règlement manuels 30€ <i>en attendant Atouts Normandie</i>			
Manuels transmis le :			

Ce reçu est à conserver et à présenter lors du retrait de vos manuels scolaires aux permanences indiquées lors de la rentrée scolaire